

Auto-Ecole Fondettes

Le permis en tête

38, rue Eugène Gouin
37230 FONDETTES
Tél : 02 47 42 14 61
Agrément n° E 08 037 31 650
Siret 502 403 587 00012

Auto -Ecole Saint Cyr

L'envie de conduire

103, avenue de la République
37540 SAINT CYR SUR LOIRE
Tél : 02 47 54 01 69
Agrément n° E 08 037 31 660
Siret 502 403 587 00020

PROGRAMME DE FORMATION B (78) vers B

Le programme de formation proposé ci-dessous est en phase avec le programme de formation de la conduite REMC à [télécharger](#) et la matrice GDE à [télécharger](#).

Il répond à l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation des titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales en vue de conduire des véhicules à changement de vitesses manuel relevant de cette même catégorie.

L'objectif est à l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite. La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

Le public concerné et pre-requis est :

- 18 ans minimum.
- Etre titulaire du permis B en cours de validité.
- Avoir le permis en boîte automatique depuis plus de 6 mois.
- Les titulaires du permis de conduire les véhicules de la catégorie B assorti du code restrictif 78 (boîte automatique) qui limite la conduite aux seuls véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales, afin de lever cette restriction en suivant une formation dispensée dans un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

DIPLOME VISE:

- Obtenir la catégorie du permis B sans restriction.
 - Attestation de formation.
- L'attestation de la formation ne donnera le droit de conduire un véhicule de la catégorie B à boîte manuel que lorsque l'élève sera en possession du titre de conduite correspondant.

Le personnel et l'encadrement pédagogique :

- Un secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.
 - Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A, en cours de validité.
 - Un Responsable pédagogique : l'enseignant de la formation dispensé.
- Le candidat est encadré tout au long de sa formation par l'enseignant diplômé, qui l'accompagnera au bon déroulement des acquisitions de l'apprentissage de la formation. Il sera là pour lui apprendre, expliquer et l'accompagner à l'obtention de l'attestation finale.

La durée de la formation :

- La formation prévue est d'une durée de sept heures.
- Elle est réalisée en plusieurs séances.

:Le matériel pédagogique et les supports pédagogiques :

- Les méthodes et techniques adaptées aux candidats avec documentation professionnelle.
- Les outils pédagogiques et réglementaire.
 - Documentation professionnelle.
- Les cours pratiques sont dispensés sur des RENAULT Captur homologué auto-école en Préfecture. Véhicules à double commande de la catégorie B pour la formation boîte manuelle assurés, entretenus et mis à disposition.

Les cours pratiques durent minimum 1 heure et peuvent être de 2 heures maximum à la suite.

Les heures de conduite sont dispensées du lundi au samedi selon la disponibilité du candidat et .

-Effectif de conduite : 1 élève par véhicule lors de la leçon. Formation individuelle.

Lieu de formation

Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement. Un autre lieu de début et de fin peut être défini après accord avec l'établissement de formation.

Examen:

Aucun examen final, ni de passage de permis.

Le programme :

Il est composé :

- Une séquence de 2H réalisée dans un trafic nul ou faible.
- Une séquence de 5H se déroule dans des conditions de circulation variées.

Le programme détaillé ci-dessous :

Séquence 1 : (Durée : deux heures)

Cette séquence est réalisée dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.
- Etre en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Bilan

Séquence 2 : (Durée : cinq heures)

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simple et complexes.

Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite.
- Etre en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.